

# MÉMOIRE SUR L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION DES GAZ DE SCHISTE

DÉPOSÉ DANS LE CADRE DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

NOVEMBRE 2010

PRÉSENTÉ PAR ROBERT CONSTANTINEAU

## **PRÉSENTATION**

Je me présente à titre de citoyen et résident de la Montérégie. Je détiens un DEC en environnement, traitement de l'eau et baccalauréat en ingénierie.

## **EXPLICATION DE L'INTÉRÊT PORTÉ AU PROJET**

En tant que citoyen, je demande un moratoire complet sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste tant que la réglementation, la tarification et les lois ne seront pas en vigueur pour encadrer adéquatement l'industrie pétrolière, et ce, non seulement sur les basses terres du St-Laurent mais partout sur le territoire du Québec.

## **PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET**

### **Manque d'encadrement législatif de l'industrie pétrolière au Québec :**

Suite à ma participation aux audiences publiques sur les gaz de schiste de St-Hyacinthe, il m'apparaît qu'il y a clairement un (des) manque(s) dans les lois et règlements qui doivent encadrer l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste au Québec. Plusieurs questions d'intervenants n'ont pas été répondues adéquatement par les "spécialistes" et fonctionnaires du MDDEQ ainsi que ceux des Ressources naturelles. Plusieurs de ces intervenants ont confirmé que la documentation était ou absente ou en état de développement et d'harmonisation avec la réglementation des autres provinces ou État (US) voisin.

## **RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION**

La première recommandation que je voudrais soumettre est que la structure réglementaire soit rigoureuse et conséquente avec les impacts réels à court et long terme que l'industrie pétrolière aura sur la région. Le fait que l'exploration et l'exploitation de centaines de puits gazier se feront dans un des secteurs les plus densément peuplés et économiquement stratégiques (principal secteur agricole du Québec) rend les gens inquiets. En ce sens je soumetts une structure minimum qui devrait encadrer la délivrance de permis d'exploration et d'exploitation de site de production de gaz de schiste.

## **Délivrance des permis d'exploration :**

### Planification des travaux d'exploration:

- Début des travaux (aménagement du site)
- Début du forage vertical
- Début du forage horizontal
- Date de fracturation
- Date de fermeture temporaire pour l'exploitation
- Date de fermeture finale en cas de non-exploitation
- Plan d'urgence conjoint avec la ville (incendie, chimique, vandalisme, etc.)
- Formation si requise par l'utilisation de produits chimique et pétrolier

### Localisation de l'ouvrage:

- Plan détaillé du site (requis pour les services de sécurités publiques)
- Clôture, accès, bassins, têtes de puits, conteneurs de produits chimique
- Localisation du site par rapport au chemin d'accès et terrains privés

### Plan du forage vertical et surtout emprise du forage horizontal

- Harmonisation des contrats avec les propriétaires de terrain
- Production de contrat d'accès du site (avec propriétaire du terrain)
- Source d'eau pour l'exploration
- Parcours des camions entre la source et le site
- Parcours potentielle du gazoduc vers le site du puits
- Cédule du transport d'eau et de produits chimiques (conteneurs)

### Activités de forage:

- Quantité d'eau requise et date de prélèvement
- Analyse préalable de la qualité de l'eau de la nappe phréatique au site
- Production de cette analyse
- Identification de la méthode de fracturation utilisée

- "Recette" de produit chimique planifié pour le forage au site
- Plan de traitement et entente pour l'ensemble du volume d'eau
  - Confirmation de la possibilité de traitement des produits utilisés
  - Contrat de traitement avec la ville et signature des responsables
  - Date prévue pour le traitement de ces eaux de rejet par la ville
  - Volume d'eau usée à traiter par la ville
  - Analyse des eaux usées par un laboratoire indépendant
  - Durée maximale d'entreposage dans les bassins
- Volume/poids de produits requis pour le forage (pas de pourcentage générique)
- Volume d'eau requis pour le forage (eaux injectées et retirées du puits)
- Volume et schémas des bassins de rétention des eaux de forages

Fermeture et sécurisation du site d'exploration (temporaire ou finale):

- Analyse finale de la qualité de l'eau de la nappe phréatique au site
- Sécurisation de la tête de puits
- Sécurisation du site et des bassins (si non démantelés)
- Validation par le ministère que tout est scellé et sans possibilité de fuite
- Contrat de responsabilisation du site et des environs à long terme
- Validation des dommages potentiels (routes, berge ou autre) avec la ville avant la fermeture finale

Comme je ne suis pas un légiste, mais un ingénieur, la structure réglementaire pour la délivrance de permis d'exploration n'est pas exhaustive. Par contre, elle constitue un minimum afin de redonner confiance aux gens et assurer que le milieu (gens, fermiers, villes et villages) puisse accepter et participer à ce moteur économique régional tout en garantissant que leur environnement ne sera pas souillé par des industriels non respectueux.

## **Délivrance des permis d'exploitation :**

### Planification des travaux d'exploitation:

- Nombre de puits planifiés
- Confirmation du parcours du gazoduc (plans)
- Production des contrats pour le parcours du gazoduc
- Date des forages verticaux
- Date des forages horizontaux
- Date des fracturations
- Période d'exploitation exploitation (en année)
- Plan de fermeture finale du site
- Plan d'urgence conjointe avec la ville (incendie, chimique, vandalisme, etc.)
- Formation des intervenants du plan d'urgence pour l'utilisation de produits chimique et pétrolier

### Localisation de l'ouvrage:

- Mise à jour du plan détaillé du site (services de sécurités publiques)
- Clôture, accès, bassins, têtes de puits, conteneurs de produits chimique
- Localisation du site par rapport au chemin d'accès et terrains privée
- Production de contrat d'accès du site (avec propriétaire du terrain)
- Source d'eau pour l'exploitation des puits du site
- Parcours des camions entre la source et le site
- Cédule du transport d'eau et de produits chimiques (conteneurs)

### Activités de forage:

- Quantité d'eau requise et date de prélèvement par puits
- Analyse préalable de la qualité de l'eau de la nappe phréatique au site
- Production de cette analyse avec la demande de permis
- "Recette" particulière de produit chimique planifié pour les forages au site

- Plan de traitement et entente avec la ville pour l'ensemble du volume d'eau
  - Confirmation que la ville est équipée pour le traitement des produits utilisés
  - Contrat de traitement avec la ville et signature des responsables
  - Date prévue pour le traitement de ces eaux de rejet par la ville
  - Volume d'eau usée à traiter par la ville
  - Analyse des eaux usées au le début du traitement par un laboratoire indépendant
  - Durée maximale d'entreposage dans les bassins
- Volume/poids de produits requis pour les forages (pas de pourcentage générique)
- Volume d'eau requis pour les forages (eaux injectées et retirées du puits)
- Volume et schémas des bassins de rétention des eaux de forages

Fermeture et sécurisation du site d'exploitation (finale):

- Analyse finale de la qualité de l'eau de la nappe phréatique au site
- Sécurisation des têtes de puits
- Sécurisation du site et des bassins (si non démantelés)
- Validation par le ministère que tout est scellé et sans possibilité de fuite
- Contrat de responsabilisation du site et des environs à long terme
- Validation des dommages potentiel (routes, berge ou autre) avec la ville avant la fermeture finale

Encore là, la structure réglementaire pour la délivrance de permis d'exploitation n'est pas exhaustive . Par contre, elle constitue un minimum afin de redonner confiance aux gens et assurer que le milieu (gens, fermiers, villes et villages) puisse accepter et participer à ce moteur économique régional tout en garantissant que leur environnement ne sera pas souillé par des industriels non respectueux.

Dans un deuxième temps, je demande à ce qu'un moratoire soit décrété dès maintenant sur toute exploration et exploitation au Québec . Cette semaine, 8 novembre, on apprenait que les forages vont débuter à St-Marc-sur-Richelieu. Et ce, même si on nage carrément dans le noir dans ce dossier. Trop d'éléments demeurent inconnus, sans réponse et on s'entête à aller de l'avant dans une des régions les plus densément peuplée au Québec.

Allons-nous compter sur les données fournies seulement par l'industrie dont le but est de faire rapidement des profits à tout prix? Pour qui?

Enfin, une dernière recommandation : la Loi sur les mines doit être réformée ou remplacé par une législation appropriée à cette industrie au plus vite. Elle aurait même dû l'être AVANT que des claims ou permis d'explorations aient été délivrés. Le moratoire sur le dossier des gaz de schiste doit être maintenu jusqu'à ce que cette législation soit entérinée par l'Assemblée Nationale, mais également appuyée par la majorité des Québécois. C'est ça la acceptabilité sociale, pas juste des mots.

Robert Constantineau, ing.